

Des experts de l'ONU critiquent les projets français sur les Roms et les étrangers

Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a entendu, mercredi, les représentants du gouvernement français. Il s'est inquiété d'une « recrudescence du racisme et de la xénophobie »

Genève
Correspondance

La France était appelée, mercredi 11 et jeudi 12 août, à rendre des comptes devant le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU (CERD). Cet examen intervient quinze jours après le discours de Nicolas Sarkozy sur le possible retrait de la nationalité française à « toute personne d'origine étrangère » qui aurait assassiné un fonctionnaire de police et sur la nécessité de démanteler 300 campements illégaux de Roms. Quelques mois, aussi, après le « débat sur l'identité nationale ».

Les dix-huit experts du comité qui passent périodiquement au crible les cent soixante-treize Etats qui ont ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ne se sont ainsi pas privés d'adresser un feu de critiques à la France, pointant une « recrudescence notable du racisme et de la xénophobie », comme l'a exprimé l'expert togolais, Ewomsan Kokou.

Mercredi après-midi, à l'ouverture de la séance, une excitation inhabituelle régnait au Palais Wilson, les organisations non gouvernementales (ONG) étant bien décidées à profiter de l'occasion pour dénoncer l'inquiétante « baisse de régime des politiques françaises en matière de lutte contre le racisme », comme le résume Malik Salemkour, le vice-président de la Ligue française des droits de l'homme (LDH).

Paris avait choisi d'envoyer à Genève une délégation de hauts fonctionnaires des ministères de l'intérieur, de l'immigration, de la justice et des affaires étrangères.

Pour alimenter les débats, un rapport de 88 pages, datant de mars 2009, a été produit sur les progrès accomplis depuis 2005, année du dernier passage de la France devant le CERD. Le comité avait à l'époque relevé les discriminations envers les Roms, les « gens du voyage » et les « populations issues de l'immigration », émettant des recommandations.

Le rapport français énumère, entre autres, la création des commissions pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (Copec), de pôles anti-discrimination au sein de chaque tribunal de grande instance et d'une Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, ainsi qu'un renforcement des pouvoirs de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Prenant par surprise tout l'auditoire, la délégation française a aussi annoncé la préparation d'un « plan national de lutte contre le racisme ».

Mais malgré cette multitude d'instruments et d'initiatives, l'Américain Pierre-Richard Prosper,

rapporteur du groupe, s'est inquiété d'un « manque de vraie volonté politique » au sommet de l'Etat français, évoquant les « efforts politiques » pour priver certains Français d'origine étrangère de leur nouvelle nationalité. « Il y a une contradiction entre l'image exportée à l'étranger et la réalité

« Il y a une contradiction entre l'image exportée à l'étranger et la réalité sur le terrain »

Pierre-Richard Prosper
rapporteur du groupe
d'experts du CERD

sur le terrain (...). Il est temps que vous fassiez vivre les rêves d'égalité et de fraternité », lançait-il.

Plusieurs experts ont demandé si les propos de Nicolas Sarkozy étaient compatibles avec la Constitution française. « Je ne comprends pas ce qu'est un Français d'origine étrangère », reconnaissait un expert turc. Une experte

du Burkina Faso, visiblement émue, confiait qu'il était « difficile de parler de la France que l'on connaît trop bien et que l'on reconnaît peu ».

Plusieurs interventions ont également porté sur la discrimination des Roms, ces citoyens européens, pour la plupart Roumains et Bulgares, dont le rapport français ne dit pas un mot. Le chef de la délégation française s'est efforcé, oralement, de combler le vide, reconnaissant qu'ils rencontraient d'« importantes difficultés sur notre territoire national », mais que la cause du problème était « le défaut d'intégration de ces populations dans leurs pays d'origine ».

Le rapport français énumère en revanche les actions entreprises pour les « gens du voyage » qui, comme l'ont estimé les experts n'ont pas fait disparaître les graves discriminations dont ils sont la cible. Juste avant l'ouverture des débats, Milo Delage, vice-président de l'Union française des associations tziganes, avait, dans une réunion informelle avec les experts, sorti de sa poche son « carnet de circulation », document que les gens du voyage doivent régulièrement faire viser par la police, et qui ne donne pas le droit de s'inscrire sur les listes électorales. Il rappelait que 20% des communes seulement avaient respecté leurs obligations en matière de mise à disposition d'aires de stationnement.

Jeudi, la France devra répondre à ces interrogations. Puis, dans une dizaine de jours, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale rendra ses recommandations. ■

Agathe Duparc

Les Roms pris en filature après les gardes à vue

Présente à Genève avec un solide « rapport alternatif » destiné aux experts du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) de l'ONU, la ligue des droits de l'homme (LDH) s'inquiète des mesures anti-Roms prises par le gouvernement français. Il y a quelques jours, l'organisation non gouvernementale française a appris de source policière que la direction de la police des transports d'Ile-de-France

avait demandé que, à l'issue de leurs gardes à vue, les Roms soient l'objet de filatures. Les hommes de la brigade anticriminalité (BAC) ont été réquisitionnés dans une opération baptisée « Ariane ». « Il s'agit de procédures liées à l'origine ethnique, et dont le seul but est d'identifier les lieux de vie des Roumains, pour ensuite les démanteler », proteste Malik Salemkour, vice-président de la LDH. — (Corresp.)